

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[La correspondance croisée entre François Guizot et Dorothee de Lieven : 1836-1856](#)[Collection](#)[1837-1839 : Vacances gouvernementales](#)[Collection](#)[1839 : De la Chambre à l'Ambassade](#)[Collection](#)[1839 \(12 octobre - 11 novembre\)](#) **Item**[289. Paris, Vendredi 18 octobre 1839, Dorothee de Lieven à François Guizot](#)

289. Paris, Vendredi 18 octobre 1839, Dorothee de Lieven à François Guizot

Auteurs : Benckendorf, Dorothee de (1785?-1857)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Enfants \(Benckendorff\)](#), [Finances \(Dorothee\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1839-10-18

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

PublicationInédit

Information générales

LangueFrançais

Cote748, AN : 163 MI 42 AP Papiers Guizot Bobine Opérateur 3

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Transcription289.

Paris, Vendredi le 18 octobre 1839

8 heures.

J'ai enfin reçu l'acte de partage.
Il porte la date du 20 août, comme
c'était volumineux on ne me l'a
envoyé que par courrier et ce courrier
n'est venu que hier. Eh bien, comme
de raison c'est moins qu'on ne
m'avait dit. D'abord l'arende
qui dure encore 27 ans au lieu
de me donner, 1500 rb argent comme
le disait le tableau de Pahlen ne
m'en donnera plus que 800. C'est-
à-dire 2400 francs au lieu de 6000
où l'a englobée aussi dans la pension
que me payeront mes fils laquelle
sera en tout de 24 mille francs
en deux termes, 1er janvier, 1er juillet.
Mais le premier paiement ne
commencera que le 1er juillet 1840.
avant le 1er janvier il me sera payé 56 mille francs de l'année de
veuve pour la terre de Courlande, c'est une
diminution aussi de ce qu'avait réglé
Pahlen qui disait 63 milles.

Ensuite j'ai fait abandon complet
de tous mes droits sur la partie mobilière
de la terre de Courlande, bétail,
magasins tout ! C'est étonnant
quelle légèreté d'un côté et quelle
attention et finesse de l'autre. Puisque
c'est signé Il me paraît qu'il n'y
a plus moyen de revenir sur cela.
qu'en pensez-vous ? Dois-je en faire
l'observation ?
Puis-je en
faire l'objet d'une négociation
ici avant de partager le Capital ?
Si c'est un gros objet comme je le
crois, cela en vaut bien la peine.
Si c'est peu de chose disons au dessous
de 25 mille francs je m'en moque. Mais

Citer cette page

Benckendorf, Dorothee de (1785?-1857), 289. Paris, Vendredi 18 octobre 1839,
Dorothee de Lieven à François Guizot , 1839-10-18.
Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-
Sorbonne nouvelle).
Consulté le 05/12/2024 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/1896>

Informations éditoriales

Date précise de la lettreVendredi 18 octobre 1839

Heure8 heures

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal-Richer

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 27/03/2020 Dernière modification le 18/01/2024
